

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mai 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1918)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 122

présenté par

Mme Valérie Boyer, M. Meyer Habib et M. Ramadier

-----

**ARTICLE 3**

Après le mot :

« restauration »,

insérer les mots :

« à l'identique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de cet amendement est de prévoir explicitement que la restauration de Notre-Dame de Paris se fera à l'identique.